© Drogues Info Service - 3 mai 2025

Vos questions / nos réponses

Grand-pere alcooloique

Par Profil supprimé Postée le 14/04/2013 16:40

Bonjour,
Depuis que ma grand-mère est tombée malade il y a 3 ans(tumeur au cerveau) mon grand-père subvient à tous ses besoins quand les aides ne sont pas là. Depuis 2 ans environ il a commencé à boire de l'alcool de plus en plus. Il y a même des personnes de la famille qui lui en ramène pour lui faire plaisir (dont le frère de ma grand-mère alcoolique également). Le problème c'est qu'il est livré par un camion qui passe 2 fois par semaine et il va au magasin pas loin de chez lui pour avoir de l'alcool donc 1 pack de 30 canettes le lundi et le vendredi qui partent en 1 ou 2 jours + les bouteilles de vin à côté. Ma grand-mère ne sais plus marcher ni se débrouiller seule et quand elle lui demande quelque chose il refuse catégoriquement soit parce qu'il a trop bu soit par fatigue. Le soir ma grand-mère a déjà appuyé plusieurs fois sur la télé-alarme car il la frappe la menace lui a déjà jeté le bassin plein d'urine à la figure ce qui lui a fait un ématum au cou mais mon grand-père dit que c'est une erreur à chaque fois. Une fois les pompiers sont intervenus mais n'ont rien fait en voyant très bien se qui se passe. Le médecin de famille ne veut rien faire en disant que mon grand-père est très bien et les aides de ma grand-mère font l'autruche. Ma grand-mère a dû aller à l'hôpital car il lui avait fait mal sa jambe n'arrêtait plus de saigner et pareil à sa main elle a de nouveau une plaie à cause de lui. Ma grand-mère n'en peut plus de son comportement mais préfère ne rien dire car elle a peur de lui. Il a déjà menacé de se suicidé plusieurs fois et elle ne veut pas en arriver là alors elle ment et accuse les aides et la kiné des blessures qu'elle a. Sa voisine est même intervenue plusieurs fois car elle entendait ma grand-mère crier. SVP vous êtes mon dernier espoir ma mère et son frère ne savent pas comment procéder de peur de se retrouver seul face à tous ces problèmes. Il les a déjà frappés ma mère a eu un ematum à la figure et son frère saigner à son bras car il lui avait claquer la porte sur le bras. Si on ne va pas dans son sens il devient méchant et menace de mettre les gens dehors.
Merci pour votre retour.

Mise en ligne le 22/04/2013

Bonjour,

Il semble que votre grand père soit en difficulté et qu'il ait besoin d'aide. Toutefois cette aide ne peut être mise en oeuvre que s'il l'accepte et s'il se reconnait en difficulté.

Il pourrait être utile et bénéfique pour vous de solliciter l’aide de professionnels, dans un centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ,afin d'être soutenue et conseillée sur la

démarche à adopter de manière à vous positionner au mieux par rapport à vos grands parents. Vous trouverez ci-dessous l'adresse d'un centre proche de chez vous. La prise en charge est individuelle, confidentielle et gratuite, nous vous conseillons de les contacter.

Par ailleurs, au regard de la situation que vous nous décrivez faisant apparaître les violences répétées subies par votre grand-mère et le climat de maltraitance que cela génère , ce qui, à juste titre vous inquiète fortement, nous vous conseillons vivement de prendre contact avec le 3919 concernant les violences faites aux femmes d'autant que les professionnels que vous citez ne semblent pas avoir pris la mesure d'une réelle dégradation concernant l'attitude de votre grand-père.Votre grand-mère n'est d'ailleurs pas la seule à subir ces actes violents et il vous faut réagir au risque de voir les choses s'enliser davantage. En appelant ce numéro (appel gratuit d'un téléphone fixe de 8h00 à22h00) , vous pourrez exposer cette situation douloureuse et obtenir rapidemment des conseils et du soutien.

Enfin, l'hospitalisation de votre grand père sans son consentement dans une unité de soins n’est envisageable que s’il constitue un danger pour lui même ou pour des tiers ce qui semble être le cas que vous décrivez ici. Cette procédure particulière se nomme hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT). Il faut l’avis de deux médecins pour engager cette procédure et, avant d'entreprendre cette démarche nous vous conseillons d’en parler au préalable à son médecin traitant.

Si vous souhaitez parler de vive voix de la situation qui vous préoccupe, être guidée et soutenue, vous pouvez également contacter l'un de nos écoutant au 0 811 91 30 30 (Ecoute Alcool, coût d’une communication locale depuis un poste fixe, tous les jours entre 8h00 et 2h00 du matin).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Alméga

4 rue de l'Arsenal
62500 SAINT OMER

Tél : 03 21 88 75 80
Site web : www.ch-saintomer.fr
Accueil du public : Du lundi au vendredi 9h à 17h30.

Voir la fiche détaillée